



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
DE L'IMMOBILIER

# LES TRAVAUX PRIVATIFS EN COPROPRIÉTÉ

**DURÉE**  
3H30

À l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation de formation valable pour le décompte d'heures nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

## OBJECTIFS

- Maîtriser les principes juridiques applicables à la gestion des travaux privés en copropriété
- Intégrer les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

## LE PUBLIC CONCERNÉ

Les professionnels de l'immobilier

## LES PRÉ-REQUIS

Aucun

## INTERVENANT

Aude BOURUET-AUBERTOT - BGBA AVOCATS / Avocate au Barreau de Paris



### INTRODUCTION

**BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**



### PARTIE 1

#### CADRE JURIDIQUE DES TRAVAUX PRIVATIFS

- Les travaux autorisés
- Les travaux soumis à autorisation
- Création de nouveaux locaux privés au sein d'une copropriété
- Échanges questions / réponses + cas pratiques



### PARTIE 2

#### LA PROCÉDURE D'AUTORISATION

- Les étapes
- Le formalisme
- Que peut faire le copropriétaire qui se voit refuser l'autorisation ?
- Échanges questions / réponses + cas pratiques



### PARTIE 3

#### LE CONTRÔLE PAR LE SYNDIC DES TRAVAUX PRIVATIFS

- Droit de contrôle du syndic sur les travaux non soumis à autorisation
- Moyens de contrôle sur les travaux soumis à autorisation
- Échanges questions / réponses + cas pratiques



### SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



### TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

## ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à l'assistance technique de la formation joignable au :  
01 71 06 30 30  
ou par mail :  
fcontinue@fnaim.fr

## MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou Go To Training, lien de connexion transmis par mail au participant

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique et quizz d'évaluation finale

